

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux avril, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Emilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - Mme Jacqueline BLAIN, M. Julien GUILLON, Mme Marie-José MORICE BOU SALA, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, M. Antoine SANTOS, M. Cyril DROUIN, Mme Judith MONTAUBAN, Mme Christelle BRILLAUD, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : Mme Isabelle LACREUSE qui donne pouvoir à Mme Marie-José MORICE BOU SALA
M. Patrick PERDRIAU qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE
M. Pascal BROCHARD

Date de la convocation : 09/04/2025

M. Jean-Louis AMIAUD est nommé secrétaire de séance.

N° : DELCM2025-04/01

OBJET : PROGRAMMATION URBAINE – CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC VENDEE EXPANSION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1531-1 ;

Vu la délibération n°2013-056 en date du 13 mai 2013, concernant l'adhésion de la Commune à Vendée Expansion – SPL (anciennement l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée).

Madame le Maire propose que la commune confie à Vendée Expansion – SPL, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, concernant les études préalables à l'aménagement et à la construction de commerces en centre-bourg.

La prestation confiée est détaillée comme suit :

OBJET DE LA MISSION	CODIFICATION DES CONDITIONS SPÉCIALES
Mission relative à la réalisation des études préalables à la réalisation de l'opération	FAIS

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- 1) Donne un avis favorable concernant le lancement du projet d'études préalables à l'aménagement et à la construction de commerces en centre-bourg ;
- 2) Autorise, Madame le Maire ou en son absence, Monsieur Gilbert ARRIVE, adjoint, à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à cette opération avec Vendée Expansion – SPL, comprenant la mission et la rémunération suivante :

	OBJET DE LA MISSION		RÉMUNÉRATION H.T.
5.4	Mission relative à la réalisation des études préalables à la réalisation de l'opération	FAIS	9 660,00 € HT

- 3) Précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur le compte 203 du budget principal
- 4) Autorise Madame le Maire ou en son absence, Monsieur Gilbert ARRIVE, adjoint, à signer toutes pièces relatives à ces décisions.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Jean-Louis AMIAUD



LE MAIRE,
Emilie DUPREY

